

# Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Vannes

Du 08 Novembre 2021 au 17 Décembre 2021

# Observation n°1

Déposée le 09 Novembre 2021 à 16:50

Par LAIGO Brigitte

31 rue du rohic

56000 Vannes

## Observation:

Une des limites de propriété située au sud du terrain de la future prison est mitoyenne avec un chemin communal non entretenu par la commune . ce chemin longe en son début 3 habitations , puis dessert des propriétés rurales pour terminer en cul de sac dans une propriété clôturée derrière le village de Kernal . Afin d'empêcher qu'il devienne à l'avenir un lieu de squat idéal pour les dealers et les visiteurs des futurs détenus, et afin d' assurer la sécurité et la quiétude des citoyens des villages qui vivent près de la prison , je demande que ce chemin fasse l'objet de toute solution permettant d'y répondre soit en le privatisant en en laissant l'accès pour les propriétaires riverains soit en le condamnant ....

Brigitte Laigo

---

## Observation n°2

Déposée le 09 Novembre 2021 à 17:10

Par LAIGO Brigitte

31 rue du rohic

56000 Vannes

### Observation:

Un chemin communal longe en son début 3 habitations de chaque côté puis dessert successivement sur sa gauche le terrain communal, future propriété de la prison , puis des propriétés agricoles sur sa droite et débouche sur un cul de sac derrière une ferme du village de Kernaval.

Citoyens riverains, nous demandons que toute mesure sécuritaire soit mise en place concernant l'accès de ce chemin qui longera cette prison afin de conserver et d'assurer notre quiétude et notre protection.

Brigitte Laigo

---

# Observation n°3

Déposée le 09 Novembre 2021 à 21:15

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

BIOGEO56 réfléchit et analyse l'actualité liée à l'Environnement dans le Pays de Vannes et le Morbihan.

L'article ci-joint paru dans le journal Ouest-France rend compte du projet d'une nouvelle prison à Vannes, zone artisanale du Chapeau Rouge.

BIOGEO56 n'aborde que les sujets liés à l'écologie et ne discutera pas de la politique carcérale et pénitentiaire en France.

BIOGEO56 interpelle l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice et les Elus, sur les aspects environnementaux du projet.

MAIS pourquoi avez vous choisi Vannes?

La ville de Vannes, comme son agglomération, bénéficie déjà d'une croissance démographique dynamique, d'un marché de l'immobilier tendu et de difficultés de circulation.

1-Ce projet n'est pas un acte d'aménagement du territoire.

Des villes comme Baud, Locminé ou Ploërmel seraient plus appropriées pour dynamiser l'arrière pays du Morbihan au détriment du littoral. Rappelez-vous vos cours de géographie: "concentration de la population française dans la frange littorale".

Ce projet en est malheureusement un exemple.

L'apport d'une nouvelle activité dans l'arrière pays morbihannais dynamisera ces communes.

2-Ce projet n'est pas du tout écologique:

L'implantation de la future prison sur 16 ha de prairie au lieu-dit Le Chapeau Rouge va détruire 16 ha de biodiversité. On pourrait à la place y installer des maraîchers BIO pour approvisionner les étals sur Vannes et de ses alentours.

Partez donc à la recherche de friches industrielles le long de la RN 24 entre Lorient et Ploërmel.

Le site du gouvernement vous en donne la liste:

<http://www.georisques.gouv.fr/Files/P56.pdf>

Cela aura le mérite de construire la nouvelle prison sans consommer de terres agricoles.

C'est plus difficile mais les générations futures vous remercieront d'avoir sauvé 16 ha de biodiversité.

4-Ce projet ne contribue pas à réduire le chômage local:

Votre projet va augmenter le nombre d'emplois sur l'agglomération qui ne seront que très minoritairement pourvus par les demandeurs d'emplois vivant sur Vannes à moins de le leur réserver. Cependant les règles républicaines liées concours ne l'autorisent pas.

5-Ce projet nuira à l'urbanisme local:

La prison va amener son cortège de véhicules, salariés se rendant au travail, dans un point de l'agglomération dit du Liziec déjà bien encombré.

L'arrivée de salariés avec leurs familles va augmenter les tensions sur le marché de l'immobilier au détriment des habitants.

En conclusion, ce projet n'a rien à faire à Vannes et sur son agglomération.

**ALLEZ** construire la prison dans l'arrière pays morbihannais.

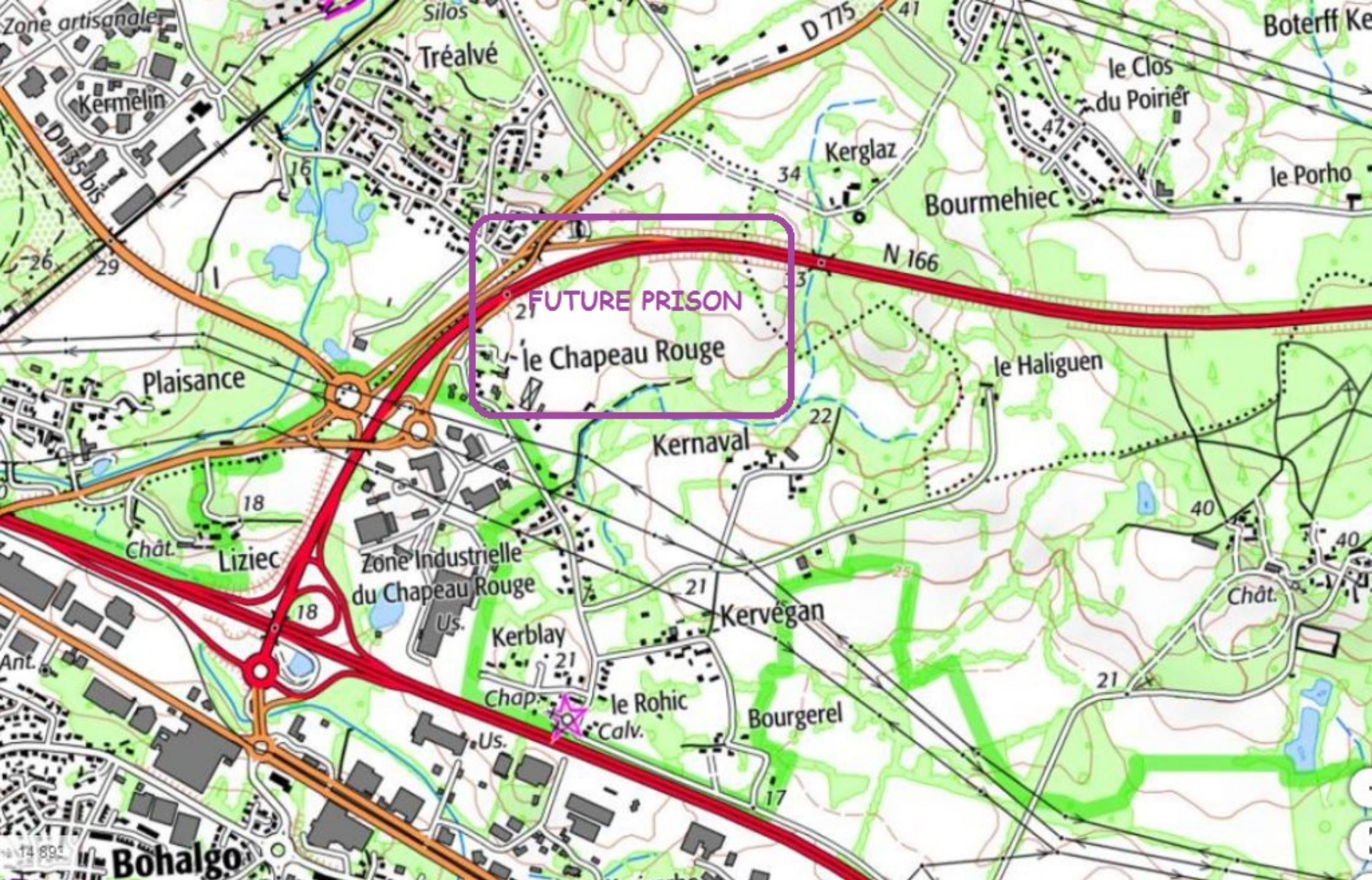
BIOGEO56 vous invite à contacter les communes autour de Baud, Locminé, Ploërmel qui seront certainement ravies de vous trouver 15 ha de fiches industrielles à réhabiliter pour accueillir la nouvelle prison du Sud Morbihan.

Pour préserver la biodiversité,  
Pour limiter la pollution automobile,  
Pour préserver le pouvoir d'achat et le cadre de vie des habitants de l'agglomération de Vannes.  
Trouver une parcelle à réhabiliter et un terroir à dynamiser.

BIOGEO56  
Réfléchissons ensemble à notre avenir.

2 documents joints.

---



FUTURE PRISON

le Chapeau Rouge

# Nouvelle prison : la concertation publique débute

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij) invite les habitants de Vannes à s'exprimer sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire dans la zone du Chapeau-Rouge.

Annoncé au printemps 2021, le projet de construction du nouvel établissement pénitentiaire de Vannes entre dans la phase de concertation avec la population. Entre le 8 novembre et le 17 décembre, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij) invite la population à s'exprimer sur ce projet, qui doit accueillir ses premiers détenus en 2027.

## 550 détenus en 2027

Plusieurs rencontres sont prévues, ainsi que des moyens de contribution par écrit. Porté par l'Apij, pour le compte du ministère de la Justice, le projet consiste à créer un nouvel établissement pénitentiaire de 550 places, au nord-ouest de Vannes, sur un site de seize hectares, au Chapeau-Rouge.

Le calendrier du projet prévoit une enquête publique en 2023, un démarrage des travaux en 2024 et une mise en service de l'établissement à l'horizon 2027. Conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme, l'Apij associera le public au projet, en particulier les habitants de Vannes et des communes voisines de Saint-Avé et Saint-Noëlf.

Le dossier de concertation du projet, ainsi qu'un dépliant synthétique, seront disponibles prochainement auprès de la préfecture du Morbihan et des trois mairies concernées. Ils seront également accessibles sur le



Un nouvel établissement pénitentiaire de 550 places va être construit à Vannes, d'ici 2027.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

site internet du projet : [www.concertationpenitentiaire-vannes.fr](http://www.concertationpenitentiaire-vannes.fr)

## Une réunion publique au Palais des arts

Entre le 8 novembre et le 17 décembre inclus, toute personne qui le souhaite pourra s'exprimer par une contribution sur le site internet du projet, une contribution sur les registres publics disponibles à la préfecture et

dans les mairies des trois communes ou par un courrier à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Service foncier et urbanisme - Établissement pénitentiaire de Vannes - Concertation préalable - Immeuble Okabé - 67, avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre).

Trois rencontres sont également prévues avec deux permanences tenues par l'Apij, jeudi 18 novembre,

à la mairie de Vannes (de 8 h 15 à 12 h 15), et vendredi 10 décembre, à la mairie de Saint-Avé (de 13 h 30 à 16 h 30), ainsi qu'une réunion publique, lundi 6 décembre, au Palais des arts et des congrès de Vannes (de 18 h à 20 h). Cette réunion sera retransmise en streaming, sur le site de la concertation, ainsi que sur ceux de l'Apij et de la Ville de Vannes.

## Observation n°4

Déposée le 11 Novembre 2021 à 10:05

Par LAIGO Brigitte

31 rue du Rohic

56000 VANNES

### Observation:

L'accès à la prison prévu par la rue du Rohic ne fera qu'aggraver les problèmes de circulation déjà existants sur cette rue ( densité,bruit,etc..) Aussi pour ne pas aggraver la quiétude des riverains et leur sécurité déplacer cet accès de 1 km a 2 km plus loin sur l'axe vanne rennes serait judicieux.

---

## Observation n°5

Déposée le 11 Novembre 2021 à 20:30

Par Bonny Anne

### Observation:

Je m'oppose fortement à ce projet de centre pénitentiaire en périphérie de Vannes.

Si le projet n'est pas reconsidéré, la création d'une ZAD est à prévoir.

---

## Observation n°6

Déposée le 20 Novembre 2021 à 11:43

Par BIOGEO56 biogeo56

Observation:

Bonjour MM et Mmes les décideurs,

Sur cet article de presse ci-joint.

16 millions d'euros mis par l'Etat en Bretagne pour réhabiliter des friches industrielles.

Il doit bien y avoir parmi ces friches de quoi accueillir la nouvelle prison?

Biogeo56 PLAIDE pour le GEL des PLU dans les communes.

ZERO ha artificialisé.

Il a en Morbihan, en Bretagne et en France, des friches industrielles à réhabiliter.

Biogeo56 PLAIDE pour la rénovation commerciale:

Si on reconstruit nos zones commerciales sur 2 étages,

on crée de facto des milliers de m2 de surface sans toucher aux terres agricoles.

Bref il y a d'autres solutions pour cette nouvelle prison que de venir bétonner 16 ha à Vannes.

Biogeo56

Réfléchissons ensemble à notre avenir

biogeo56@sfr.fr

1 document joint.

---

# 16 millions d'euros pour reconvertir 50 friches

Le ministère du Logement va aider à reconvertir 503 friches urbaines grâce à un fonds spécial, doté de 280 millions d'euros. L'annonce a été faite jeudi. 50 projets ont été retenus en Bretagne.

Le ministère chargé du Logement avait lancé un appel à projets au printemps pour aider les collectivités à reconvertir d'anciennes friches industrielles, urbaines ou rurales. L'initiative a rencontré un franc succès, avec près de 600 projets retenus pour cette première, en juillet. L'afflux des demandes a convaincu le ministère de doubler l'enveloppe de ce fonds et un appel à projet complémentaire a été lancé à la rentrée.

## 3,2 millions pour La Janais

L'État va débloquer 280 millions d'euros – prélevés sur les 100 milliards du plan de relance – pour financer les 503 projets retenus dans le cadre de cette deuxième vague, dont 50 en Bretagne, pour un montant régional de 15,7 millions d'euros.

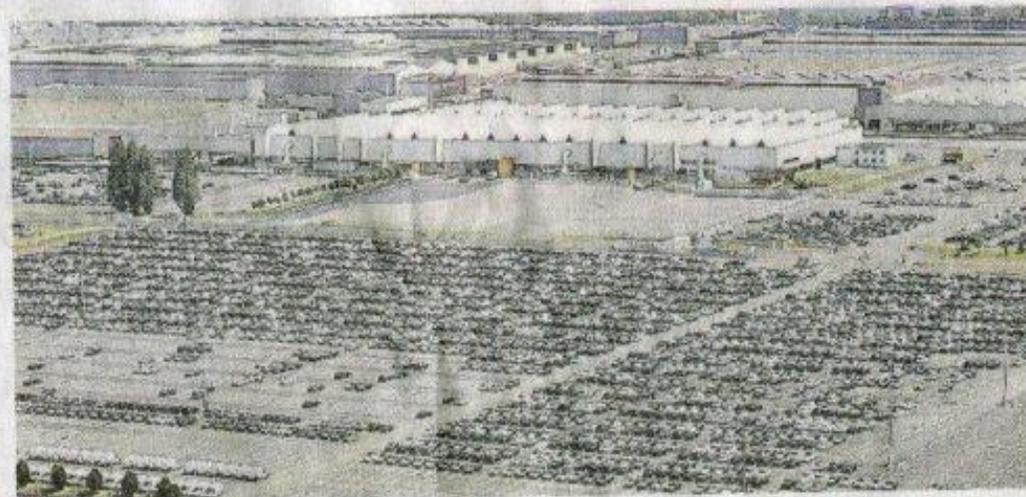
La plus grosse opération (3,2 millions) permettra de récupérer des terrains de l'usine PSA La Janais, situés à Chartres-de-Bretagne, près de Rennes. Les bâtiments qui s'y trouvent ne sont plus utilisés par le groupe Stellantis. Ils seront démontés et désamiantés. Les sols, une fois dépollués, pourront servir à de nouvelles cons-

tructions.

« Il s'agit de donner une nouvelle vie à des terrains abandonnés depuis longtemps, explique la ministre, Emmanuelle Wargon. Leur reconversion permet de répondre à des besoins locaux sans avoir à artificialiser de nouveaux sols. Souvent très bien placés, ils pourront accueillir de nouveaux logements, des activités économiques ou des services publics. »

Plus de 26 000 logements neufs vont ainsi voir le jour, dont plus de 5 000 dans les trois régions de l'Ouest, dont 3 200 en Bretagne. La plupart des 503 nouveaux projets retenus étant « des serpents de mer, des dossiers parfois très anciens que personne n'arrivait à boucler parce qu'il manquait une partie du financement », ils devraient pouvoir démarrer très vite. « C'est très concret, les dossiers sont souvent déjà prêts, souligne Emmanuelle Wargon. L'objectif est que les marchés soient signés et les crédits engagés avant la fin de l'année prochaine. »

Stéphane VERNAY.



La plus grosse opération (3,2 millions) permettra de récupérer des terrains de l'usine PSA La Janais, situés à Chartres-de-Bretagne, près de Rennes.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

## Les communes bénéficiaires en Bretagne

**Côtes-d'Armor** : Matignon ; Maël-Carhaix ; Caulnes ; Ploubezre ; Quesoy ; Plumaugat ; Tonquédec ; Plouër-sur-Rance ; Pleslin-Trigavou ; Les Champs-Géraux ; Saint-Donan ; Saint-Brandan ; Quintin ; Évran ; Saint-Michel-en-Grève.

**Finistère** : Brest ; Landéda ; Milizac-Guipronvel ; Île-Molène ; Le Juch ; Plouédern ; Pont-Croix ; Quimper

(deux projets) ; Quimperlé (deux projets) ; Saint-Pol-de-Léon ; Tréflaouénan ; Plougasnou ; Plouescat ; Pont-Aven ; Loctudy ; Lanerneau ; Plomodiern ; Plonévez-du-Faou ; Plouguin ; Rosporden ; Lanerneau.

**Ille-et-Vilaine** : Chartres-de-Bretagne ; Fougères ; Saint-Malo.

**Morbihan** : Grand-Champ ; Hennebont ; Le Palais ; Locmalo ; Lorient (deux projets) ; Mauron ; Saint-Avé ; Vannes.

# Observation n°7

Déposée le 24 Novembre 2021 à 10:23

Par Guery Elisabeth

39 rue du Rohic

56000 Vannes

## Observation:

Il y a 3 points qui posent question pour les riverains

1- la sécurité aux abords du centre pénitentiaire. La population que draine un tel établissement (essentiellement les dealers) inquiète les riverains. Rien ne pourra les empêcher d'approcher le centre pénitentiaire et ils se rendront vite compte que du rond point du Chapeau rouge bon nombre d'adolescents empruntent le bus ; ces derniers représentent une population attractive pour le marché de la drogue qui fonctionne très bien à Vannes. Le Rohic n'a pas vocation à devenir un nouveau quartier de la drogue comme malheureusement Menimur ou Kercado

2- la circulation : apparemment l'entrée du centre pénitentiaire est prévue sur la rue du Rohic. Cela semble complètement invraisemblable au vu de la circulation journalière sur cette rue. Le matin et en fin d'après midi la rue est déjà complètement saturée, il est déjà impossible de sortir de chez soi. De plus l'entrée sera très près d'habitations et cela va générer des nuisances sonores importantes pour les riverains. L'arrivée et le départ du personnel, des fournisseurs, des familles, les transports des détenus vers le tribunal, le CH (avec à chaque transport un VSAV et un véhicule de police) etc, tout ceci va contribuer à aggraver la circulation de cette zone déjà complètement embouteillée. Pourquoi dans un projet d'une telle ampleur n'est-il pas possible de pratiquer un accès direct à partir d'un point en parallèle de la RN 166 et de décaler l'implantation du centre pénitentiaire de 1 ou 2 kms pour éviter d'être si proche de zones d'habitations ? avec une ligne de bus dédiée ?

3- les nuisances sonores et visuelles engendrées par les établissements pénitentiaires sont de notoriété publique. Même si il y a un mur d'enceinte de 6 m de haut, les battements sont plus hauts que les 6 m (j'ai regardé les documents concernant le centre de Lutterbach, les bâtiments surplombent le mur d'enceinte). Rien ne protégera donc les riverains des nuisances visuelles ou sonores. Rien n'empêchera les détenus de se parler d'une cellule à l'autre en étant obligé de hurler pour se faire entendre. Nous subissons déjà le bruit de la nationale, nous aurons en plus le bruit de la prison, l'augmentation du bruit due à la circulation dans la rue. Faudra-t-il attendre d'être devant les faits accomplis pour être entendus ?

Sur un plan plus général, on nous parle d'apports économiques de ce centre, d'un afflux de population qui va donc générer une augmentation de l'économie. Mais où vont se loger toutes ces familles qui vont arriver avec le prix galopant de l'immobilier à Vannes ? Y a-t-il une augmentation possible des effectifs dans l'enseignement pour ces familles ? Les détenus ont souvent besoin d'une prise en charge hospitalière : quand on connaît les difficultés d'accueil de l'hôpital, on ne peut que se poser des questions sur l'augmentation du nombre de potentiels patients et leur prise en charge. Les infrastructures en général vont-elles continuer à supporter cette augmentation progressive de la population sur la commune ?

---

## Observation n°8

Déposée le 26 Novembre 2021 à 12:38

Par LAIGO Brigitte

31 rue du rohic

56000 Vannes

### Observation:

non a la prison ai chapeau rouge pres de l'habitat

Il y a d'autres terrains sur la communaute de communes de Vannes qui permettraient une liaison rapide, securisee rn lien avec la prison

---

## Observation n°9

Déposée le 02 Décembre 2021 à 12:59

Par Danguy des Déserts Dominique

3 rue Paul Helleu

56000 Vannes

### Observation:

Pour fréquenter l'actuelle maison d'arrêt de Vannes depuis plus de 10 ans dans le cadre de mon activité au Secours Catholique, je tiens à dire que le manque d'espace y est un peu oppressant ; comme on ne peut pas « pousser les murs » dans l'environnement urbanisé de la place de Nazareth, il faut une autre implantation ; le secteur du Chapeau rouge par la maîtrise foncière de 15,8 ha, la proximité de la ville et de ses services, les axes de communication qui l'enserrent, les transports en commun qui la desservent (la gare de Vannes est à 1,4 km) offre une opportunité qui ne se représentera pas.

Il y aura d'importants espaces verts, en particulier entre le mur d'enceinte et les bâtiments (glacis, bande de 20 m, zone neutre) ; je suggère qu'on y étudie la possibilité d'y installer du maraîchage, pourquoi pas en permaculture, et de petits élevages (moutons, lapins, poules pondeuses, ruches, peut-être équidés) ; la population carcérale me semble de plus en plus éloignée de la nature et de la vie rurale or le contact avec le végétal, les animaux, le rythme des saisons, le plaisir de produire ce que l'on mange et de le partager sont de puissants remèdes aux maux dont souffrent bien des détenus ; entendre un hennissement ou un bêlement ne vaut-il pas mieux que subir le bourdonnement lancinant d'une tondeuse ? Cela améliorerait le bilan carbone de l'établissement et le ferait participer à la préservation de la biodiversité ; de ce point de vue, une attention particulière doit être portée aux arbres dont le projet souligne le rôle de « rideau » depuis la route en léger surplomb ; certes, profitons-en pour en faire un abri pour que les oiseaux animent le ciel des détenus.

Il me semble que renouer avec la nature aiderait les détenus ne pas retomber dans des trafics mortifères.

---

## Observation n°10

Déposée le 02 Décembre 2021 à 19:12

Par LE DERFF Roger, Catherine

### Observation:

En amont de la réunion publique du lundi 6 décembre 2021 au Palais des Arts.

- Pour une concertation préalable et avis, il serait intéressant d'avoir l'implantation du projet de construction sur le terrain des 16 hectares, hauteur, superficie, nombre de bâtiments, etc...
  - Emplacement par rapport à la RN166, des habitations du chapeau rouge, de la route du Rohic, de Kernalval...
  - Entrée et sortie de l'établissement : à quelle distance de la route du Rohic, des habitations du chapeau rouge ?
  - Quel impact sur la circulation de la route du Rohic ? (Déjà saturée aux heures de pointe).
  - Environnement : Comment s'inscrit ce projet de prison dans le schéma de modification des axes routiers RN166 et RN165 avec le rond point de St Avé et du chapeau Rouge ?
  - Il paraît que le site permet de répondre aux exigences de proximité avec les principaux établissements publics de l'agglomération. Quels impacts pour les résidents de proximité ? Vous affirmez que le secteur est bien desservi, pour qui ? La ligne de transport en commun ne dessert que de loin les villages de Kervégan, Bourgerel, Le Rohic, Le Haliguen, Kernalval et Meudon.
  - Finances : aucune charge sur les finances communales : le terrain appartient à la ville de Vannes, qui a payé l'achat des 16 hectares de terre agricole et pour quel prix ?
  - Impact environnement : le site serait au nord et à l'est bordé de haies d'arbres longeant la RN 166 limitant la visibilité. Au sud et à l'ouest la présence de pavillon présente des vues furtives au travers des jardins : comment au stade de projet prétendre assurer une protection au titre de l'environnement et de la tranquillité des riverains ?
- Ainsi en tant que citoyen, avec la participation de nos divers impôts nous devons avoir droit aux décisions au delà de la concertation ou avis.
-

## Observation n°11

Déposée le 04 Décembre 2021 à 18:02

Par LE QUINTREC Olivier

35 rue du Rohic

56000 VANNES

Observation:

Bonjour,

Vannetais et riverain de la rue du rohic, faire un tel projet à proximité direct des habitations est inconcevable. Il est impossible de rajouter de la circulation dans un quartier qui est déjà submerger de véhicules. Il est donc nécessaire de créer un accès par la N166 et non par la rue du Rohic.

Il est impératif de prendre en compte l avis des personnes vivant dans un quartier qui va être associé à un tel projet bouleversant leur quotidien.

Cordialement.

---

## Observation n°12

Déposée le 05 Décembre 2021 à 19:38

Par Dusart Philippe

33 rue du Rohic

56000 Vannes

### Observation:

Des questions importantes pour nous :

- quid de la circulation au niveau de la rue du Rohic ? Actuellement il est difficile de sortir de chez soi et de circuler aux heures de pointe . L'entrée de la prison est envisagée rue du Rohic alors qu'actuellement la circulation est déjà difficile . L'été c'est une rue conseillée par Waze pour éviter les bouchons de la qu'âtre voies Nantes vanne .

Quid de la sécurité de nos enfants qui tous les jours vont au rond point du chapeau rouge pour prendre le bus face à cette circulation ?

Quid aussi e leur sécurité , les prisonniers prennent ils le bus pour la réinsertion avec nos enfants ?

Quid des dealers qui graviteront autour de la prison pour répondre à une demande de consommation des prisonniers ?

Pourquoi l'entrée ne se ferait pas au niveau de la quatre voie de Rennes ce qui faciliterait la circulation et éviterait l'engorgement déjà constaté au Rohic pour nous permettre de circuler aisément et de protéger nos enfants face à une circulation dense et avec de plus en plus de conducteurs qui roulent vite et de livreurs pressés ?

Au vu du prix d'un tel établissement les accès ne doivent pas être à l'économie car essentiel pour la vie au quotidien des vann étais et de leurs enfants .

Quid des nuisances sonores durant les travaux et les familles qui échanges avec les prisonniers, des nuisances existent déjà sur la prison place de la libération avec 6 fois moins de prisonniers ?

Quid des gains pour Vannes Et les vannetais ? Nous n'arrivons pas à pourvoir les emplois nécessaires pour les entreprises du secteur donc l'emploi ne peut dans ce contexte être une priorité .

Quid du nombres de gardiens mais surtout du système de surveillance des alentours ? Quid de notre sécurité , de notre bien-être à l'avenir ,qui est un havre de paix et de verdure aujourd'hui.

Quels engagements seront faits et tenus pour les riverains du Rohic qui sont des Vannetais comme les autres ?

Aultant de questions qui nous préoccupent car aucune prison de ce type n'a encore été construite aussi près des riverains . Nous sommes inquiets pour nous et surtout pour nos enfants que sera la vie au Rohic après ?

Me et Mme dusart

---

## Observation n°13

Déposée le 07 Décembre 2021 à 11:03

Par Anonyme

### Observation:

Une construction d'une prison à proximité (550m) de la chapelle du Rohic inscrite au patrimoine des monuments historiques français et protégée ne pose-t-elle pas problème?...alors que tous les permis de construire des maisons dans un périmètre de 500m autour ont fait l'objet du visa d'un architecte des bâtiments de France.

---

## Observation n°14

Déposée le 07 Décembre 2021 à 18:33

Par Guery Elisabeth

39 rue du Rohic

56000 Vannes

### Observation:

J ai assisté à la réunion au Palais des arts le 6 décembre

Il n est pas question de discuter le bien fondé des 15000 places de prison.

Par contre l inquiétude des riverains ne semble pas partagée par les instances .

Quand on parle de la circulation qui déjà est très difficile à certaines heures on se demande comment il est envisageable de faire l entrée principale du centre pénitentiaire à l angle de la rue du chapeau rouge et du Rohic

Ne serait-il il pas envisageable de prolonger la rue du Rohic en parallèle de la Rn 66 afin de faire une voie dédiée au centre pénitentiaire ?

J ai vraiment eu l impression hier que nos remarques n avaient pas une écoute empathique et que nous étions là pour nous défouler verbalement sans que cela ait un impact sur la suite des événements

J ai eu l imprévu que nous étions pris pour des benêts qu il fallait laisser parler pour les calmer

Vos réponses à nos questions sur ce site sont stéréotypées ,impersonnelles .

Nous n avons aucune visibilité sur ce qui va se passer et sans doute serons nous mis devant le fait accompli

Cordialement

---

## Observation n°15

Déposée le 10 Décembre 2021 à 09:36

Par LE DERFF Roger

21 route de Kernal

56000 VANNES

### Observation:

Pour une compréhension de l'implantation du projet de l'établissement du centre pénitentiaire sur le site du Chapeau Rouge la simulation de l'emprise nécessite de faire figurer aussi les habitations des alentours : route du Rohic, Le chapeau rouge, Kernal, Kervégan, Le Haliguen etc.... afin d'évaluer les conséquences environnementales.

Les exemples de constructions, dans votre document, font référence à celle de Caen qui se situe sur la commune de Iffs est éloigné des habitations et celle de Troyes sur la commune de Lavau en pleine nature et sur une superficie de 24 hectares.

Rien à voir avec le site du Chapeau rouge, à l'entrée de St Avé, Tréalvé et Vannes Le Ste du chapeau Rouge est situé dans un étranglement routier.

---

## Observation n°16

Déposée le 10 Décembre 2021 à 12:23

Par de Sentenac Charlotte

37 rue du Rohic

56000 Vannes

Observation:

Bonjour,

Quelques remarques préalables sur la "concertation" en cours :

- la première réunion proposée aux membres du collectif "les indignés du chapeau rouge" (juste des riverains légitimement mécontents et inquiets par le projet et par le mépris manifesté par la municipalité) s'est tenue à une autre date que celle proposée aux autres riverains et sans que Mme Guichaoua, garante du bon déroulement de la concertation, soit présente. Les réserves, remarques et inquiétudes formulées lors de cette première réunion n'ont donc absolument pas été consignées et prises en considération. La pratique interroge...

- lors de la 2nde réunion organisée au Palais des arts, la part belle a été laissée à l'APIJ pour présenter le projet sous un jour aussi positif que possible (personne n'est dupe cependant) et les riverains qui se sont exprimés n'ont a priori pas été pris au sérieux ou réellement écoutés. Ces réunions sont les seules occasions que nous avons de nous exprimer officiellement, c'est donc navrant. On a cependant perçu un début de prise en considération des nombreuses inquiétudes formulées au sujet des conditions de circulation déjà très compliquées dans cette zone avec un impact direct sur la Rue du Rohic ; espérons que ce sujet sera traité avec la plus grande attention dans le cadre de ce projet.

Mon sentiment global à l'issue de ces rencontres est que le processus en cours n'a de "concertation" que le nom et que les riverains, voisins immédiats du projet de construction ne sont pas pris en considération.

Sincèrement, cette forme de mépris est difficilement acceptable.

Vous nous imposez un projet qui va prendre forme immédiatement sous nos fenêtres (où construit-on des prisons de cette taille au bout des jardins dans une zone pavillonnaire ???), qui va considérablement détruire notre environnement et notre qualité de vie au quotidien, la moindre des choses serait d'entendre les inquiétudes et les demandes d'aménagement avec attention et bienveillance. Franchement, on en est loin !

Plusieurs choses concrètes autour de ce projet :

- la destruction de plus de 15 hectares de clairière et de forêt riche de faune animale est très choquante. Chapeau Rouge est tout sauf une friche industrielle à réhabiliter... Les "mesures de compensation" prévues par l'APIJ et qui consistent à replanter quelques arbres sur un autre site ne sont absolument pas à la hauteur du préjudice. L'écosystème en place sera purement et simplement ravagé et rien ne le remplacera. Sur ce seul point, le projet est en contradiction avec les objectifs affichés en matière de freinage du processus d'artificialisation des sols.

Quelles seront les conséquences de cette bétonisation sur l'écoulement des eaux dans toute les zones (humides) environnantes ???

- Chapeau rouge est aujourd'hui déjà au cœur d'un nœud routier très fortement encombré et générant des bouchons de plusieurs kilomètres quasiment tous les jours. La rue du Rohic qui longe le site de chapeau rouge sert déjà de voie de dégagement lorsque la voie express est bouchée. Les riverains ne peuvent que constater l'aggravation progressive du phénomène, rendant parfois l'accès aux domiciles bien longs et compliqués... Aucun aménagement de voirie n'étant prévu en amont de la mise en service de la prison, il est impératif que des solutions soient proposées de façon à protéger la rue du Rohic et les nombreuses personnes qui y résident (un sens interdit/sauf riverains serait un minimum) ; positionner l'entrée de la prison et la voie d'accès le plus loin possible est un impératif.

- un effort conséquent devra également être consenti sur l'architecture et l'apparence extérieure du futur centre pénitentiaire de façon à ce qu'il s'intègre de la façon la moins choquante possible. Au delà de l'architecture elle-même, des aménagements paysagés (arbres, haies, etc.) sont à prévoir pour tâcher de limiter la nuisance visuelle pour les riverains à proximité immédiate.

Ces revendications ne paraissent pas délirantes au regard du préjudice énorme qui sera subi de toutes façons par ce quartier et ses habitants.



## Observation n°17

Déposée le 10 Décembre 2021 à 14:52

Par de Sentenac Charlotte

37 rue du Rohic

56000 Vannes

Observation:

Bonjour,

Il est difficile de comprendre comment et pourquoi le conseil municipal de Vannes a pu se prononcer majoritairement en faveur d'un tel projet qui combine destruction de l'environnement et destruction de la qualité de vie de tout un quartier... Le tout en plein cœur du parc naturel du Golfe du Morbihan, à proximité d'une chapelle classée (qui a justifié le rejet ou des demandes d'aménagements par la municipalité de la plupart des projets de travaux et/ou construction à proximité) et sur la base d'un argument de "développement économique" fort discutable.

La ville de Vannes a bien des atouts et ne souffre pas de problèmes d'attractivité. Ce projet porte un préjudice majeur à la ville en terme d'image, de fréquentation et de qualité de vie.

Je n'ai pas souvenir d'avoir vu quoi que ce soit à ce sujet dans le cadre de la campagne du maire de Vannes récemment réélu (qui revendique pourtant maintenant être favorable au projet et le porter activement depuis 2017).

Le procédé pose question et les vannetais apprécieront ce cadeau d'adieu et cet ajout au patrimoine à sa juste valeur.

Sur le procédé toujours : on peut souligner le fait que les résidents de la zone (dont je fais partie) ont appris la nouvelle par voie de presse et au travers des propos du maire qui expliquait tranquillement qu'il n'y avait pas de riverains et que, globalement, les vannetais sont favorables... A quel moment les vannetais ont-ils été consultés ???

La consultation en cours intervient alors que l'État s'est maintenant saisi du projet et dépasse donc les décideurs municipaux tout autant que les pauvres riverains (qui n'ont plus que leurs yeux pour pleurer) et les vannetais au sens large. C'est assez lamentable. D'autant plus lamentable que le processus en cours m'apparaît n'avoir de "concertation" que le nom.

Les inquiétudes exprimées et les quelques légitimes demandes d'aménagement du projet sont reçues avec condescendance et ne paraissent pas réellement intégrées à la réflexion.

Sincèrement, on ne peut être qu'en colère.

A ce stade, la moindre des choses serait que les principaux sujets d'inquiétude ci-dessous (exprimés à maintes reprises) soient considérés avec la plus grande attention et traduits dans les faits pour l'avenir :

- Modalités d'accès au futur centre pénitentiaire : un accès par la rue du Rohic est à exclure

- Problématique de circulation préexistante au projet : Chapeau rouge est au cœur d'un nœud routier qui pose déjà de lourds soucis quotidiennement. Les aménagements prévus en la matière n'interviendront qu'après la mise en fonctionnement de la prison. Il semble nécessaire d'interconnecter les 2 projets de façon à garantir que le trafic lié au fonctionnement de la prison ne vienne pas encore dégrader davantage les conditions de circulation dans la zone.

- Problématique particulière de la rue du Rohic : la rue est étroite et comporte plusieurs passages à sens unique ne permettant pas une circulation fluide. L'absence de trottoirs rend la circulation dangereuse pour les piétons et cyclistes, notamment lorsque la rue est utilisée comme voie de dégagement lorsque la voie express est surchargée (ce qui arrive de plus en plus souvent). Voitures, véhicules utilitaires et camions passent par là, embouteillent la rue et polluent déjà aujourd'hui la vie des riverains. Il semblerait donc plus qu'utile de prendre des dispositions permettant de protéger cette rue qui, avec la prison, risque de se voir paralysée par un nouvel afflux conséquent et régulier de circulation auquel elle n'est pas adaptée (et pas adaptable).

- Aspect extérieur du futur édifice : des efforts conséquents sont à prévoir en la matière de manière à limiter autant qu'il sera possible de le faire l'impact pour les maisons immédiatement voisines. A ce propos, il serait bienvenu que les riverains soient consultés et aient un droit de regard lorsque les architectes auront travaillé et proposé leurs projets.

Comptant sur l'APIJ pour faire preuve de davantage de considération que la municipalité de Vannes, je vous remercie par avance pour votre attention à ces différents sujets.



## Observation n°18

Déposée le 11 Décembre 2021 à 16:57

Par Anonyme

### Observation:

Nous avons bien compris que le choix du site "le chapeau rouge" répondait aux critères de construction des futures centres de détention à savoir proximité de la ville afin de permettre une meilleure réinsertion des détenus et de leur famille...Mais comment l'état se préoccupera des riverains , citoyens vannetais eux aussi?!...Leur tranquillité et leur sécurité , jusqu'alors préservées, doivent elles être sacrifiées au profit du bien être des détenus? Car c'est de cela qu'on nous parle...N'y a t il d'AUTRE TERRAIN situé à proximité de Vannes et SANS CONSTRUCTION autour?

---

## Observation n°19

Déposée le 12 Décembre 2021 à 16:30

Par Despaigne Wilfried

53bis rue Bourgerel

56000 VANNES

Observation:

Bonjour,

J'habite le quartier du Rohic. C'est un quartier calme. Nous avons la chance d'habiter à côté de la ville tout en étant en limite de la campagne. J'admire régulièrement des chevreuils traverser le champs derrière mon jardin. Je suis persuadé que le projet de construction d'un grand établissement accueillant du public, à 500m de chez moi, va gâcher à très court terme cette quiétude. Je m'oppose à ce projet pour protéger le bien être de ma famille comme celle de mes voisins.

---

## Observation n°20

Déposée le 13 Décembre 2021 à 19:28

Par Anonyme

Observation:

Riverains du projet, nous nous opposons contre la destruction de la faune et de la flore.

Destruction totale d'un écosystème, pour de l'urbanisation.

Quartier délaissé de Vannes, pas de bus pour nos enfants, ....., et pourtant nous sommes vannetais nous aussi !!!!

Avec l'arrivée d'une prison, comme par miracle , tout sera possible.....

Merci Mr Le Maire !!!!!!!

---

## Observation n°21

Déposée le 15 Décembre 2021 à 20:59

Par RIO Jean-Yves

27 rue du Rohic

56000 VANNES

Observation:

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe notre contribution (Dires et Observations) dans le cadre de la consultation préalable à l'établissement du centre pénitentiaire du Chapeau-Rouge à Vannes.

Demeurant à votre disposition.

Avec nos salutations distinguées.

Jean-Yves RIO & Françoise RIO-NOEL

27 rue du Rohic - VANNES

1 document joint.

---

M. RIO Jean-Yves & Mme Françoise RIO-NOEL  
27 rue du Rohic  
56000 – VANNES

Objet :  
Enquête de consultation préalable (du 8 novembre au 17 décembre 2021)  
pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire  
Le Chapeau-Rouge  
56000 – VANNES

Destinataire : APIJ  
[www.concertation-penitentiaire-vannes.fr](http://www.concertation-penitentiaire-vannes.fr)

#### Dires et Observations

=====

Etant au nombre des propriétaires/habitants du lieu-dit Chapeau-Rouge directement en contact avec le futur site d'implantation de l'établissement – notre habitation sise au 27 rue du Rohic et son terrain (correspondants aux parcelles 157 et 161) étant limitrophe, au sud, de la parcelle n°279 par laquelle se fera l'accès à la zone pénitentiaire, nous souhaitons attirer l'attention sur les points suivants :

#### = Traitement des limites séparatives avec les habitations

Outre la clôture grillagée de 2.00 m de hauteur prévue ceinturer le site, nous souhaiterions son doublement, éventuellement en retrait de 2 à 3 mètres (en fonction des essences choisies) par une barrière verte continue qui pourrait mélanger haies et arbres , ce pour limiter le visuel et réduire autant que faire se peut les nuisances sonores qui seront inhérentes aux allées et venues.



### = Traitement de la parcelle 279

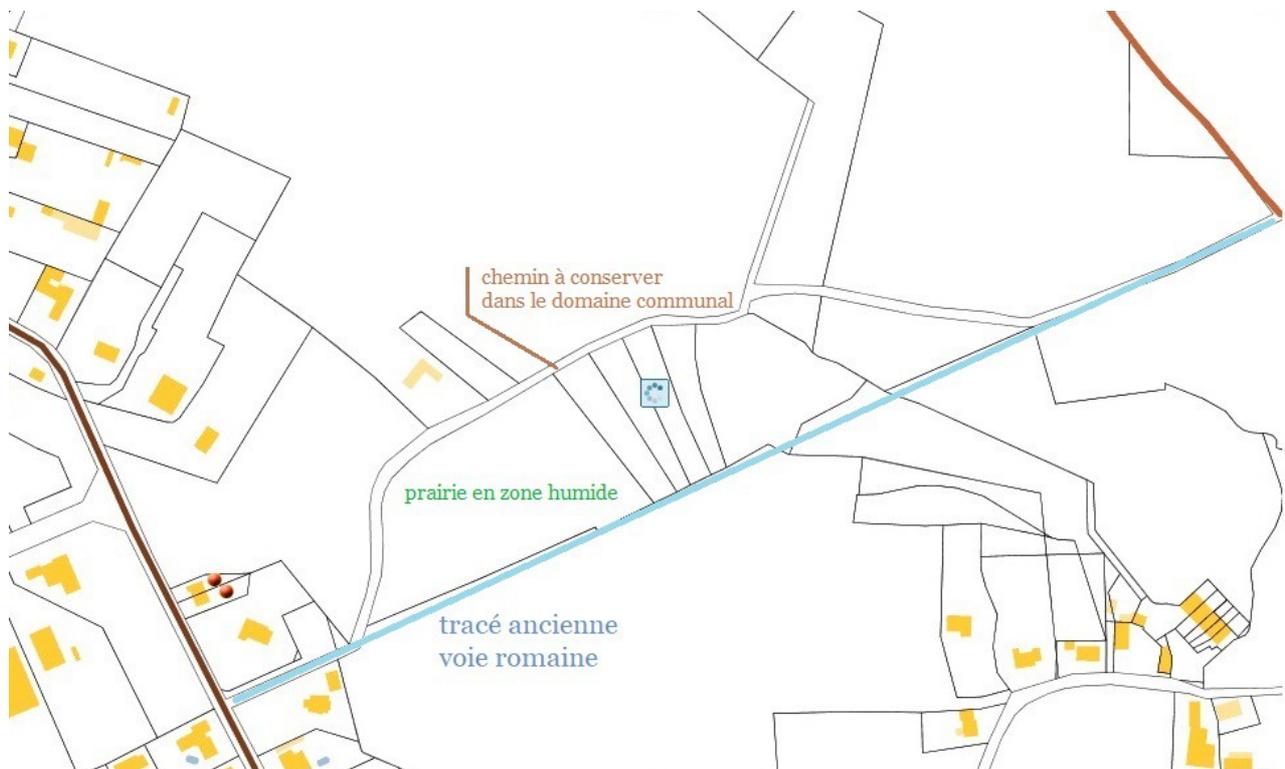
Outre la voie d'accès intérieure prolongeant la rue du Chapeau-Rouge et pressentant que la dite-parcelle sera consacrée à l'implantation de la zone de stationnement hors enceinte sécurisée à destination à la fois du personnel et des visiteurs, il paraît souhaitable d'y prévoir, en continuité de l'environnement proche, un aménagement paysager par haies et arbres de hautes tiges qui viendraient compenser les abattages nécessaires à réaliser sur la zone d'implantation. Un fractionnement des parkings en plusieurs zones séparées pouvant aussi permettre d'agir sur les nuisances sonores.

### = Chemin bordant les parcelles 279, 228, 227 et autres

La question n'étant pas apparue tranchée entre la ville et l'APIJ, lors de la réunion du 21 octobre 2021 à la Médiathèque de Beaupré-Lalande, concernant l'acquisition ou non du chemin communal bordant le site d'implantation, il nous paraît évident de devoir le conserver hors de celui-ci pour au moins deux raisons complémentaires :

la première pour son caractère « historique » : déjà mentionné dans le premier cadastre napoléonien de 1807, ce chemin en courbe qui pourrait remonter au Moyen-âge se serait substitué à l'ancienne voie romaine droite dont on peut encore aujourd'hui en trouver traces à proximité (chemin entre parcelles 491 et 225, et en limite des 128, 73 ou 138); la seconde, « prospective », pour l'intégrer, après réhabilitation, à une zone verte qui pourrait être créée par la ville sur le secteur, à l'exemple des parcs urbains ou semi-urbains déjà aménagés, cette partie est de la ville en étant totalement dépourvu.

Son tracé longeant le futur site est en outre suffisamment établi pour faciliter l'implantation de la clôture au-delà du fossé nord le bordant.



### = Circulation

La rue du Rohic étant confrontée depuis des années à un trafic routier qui ne cesse de s'accroître, – s'étant transformée en une voie de contournement des ZA du Prat et de Pentaparc notamment alors que son profil n'en a absolument pas les capacités, sans compter les risques d'accidents pour les habitants par des conducteurs ne respectant ni les limitations de vitesse ni les priorités –, il est donc plus que souhaitable que l'implantation du centre pénitentiaire soit aussi l'occasion de revoir tout le plan de circulation du quartier.

Subodorant que la priorité de circulation sera donnée à l'axe transversal est-ouest (et inversement) de l'établissement à échangeur nord du Lizieg par la rue du Chapeau-Rouge, et compte-tenu du plan d'ensemble désormais retenu par le Conseil Départemental pour les échangeurs nord et sud et leurs dessertes, il paraît souhaitable que la rue du Rohic puisse redevenir ce qu'elle était à l'origine, à savoir une voie sécurisée et d'abord à destination de ses riverains, quitte à en limiter de manière drastique son accès (dont notamment coté est sur la route vers Tréfléan/Le Prat), voire même à la transformer en voie à sens unique.

#### = Equipements et réseaux divers

Au nombre des équipements appelés à être revus, voire recalibrés pour répondre à l'augmentation des besoins une fois le centre pénitentiaire construit, ressort déjà l'urgence actuelle des liaisons téléphone et internet sur la rue du Rohic et autres adjacentes. Outre déjà l'aberration d'être relié à un central sur la commune de Saint-Nolff et non à Vannes, - provoquant des débits plus qu'aléatoires - cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'il suffirait aujourd'hui de traverser la route pour installer la fibre sur toute les secteurs d'habitations, la ZA du Chapeau-Rouge, en face étant, elle, déjà équipée !

L'étude et le recalibrage des divers réseaux qui desserviront le centre pénitentiaire devant logiquement anticiper sa construction, il est à espérer que les riverains pourront en parallèle en bénéficier, et ne pas attendre 2027 ou plus ... pour être eux aussi et enfin dotés d'un outil aujourd'hui indispensable, à l'inverse de leurs attentes antérieures pour l'éclairage public ou le réseau d'assainissement collectif (plus de 10 ans !).

#### = Faune

Nous signalons que depuis des années vit sur le site un petit troupeau de biches, à protéger, qui, selon nos observations, résiderait dans l'un des petits bois situé dans le secteur nord/nord-est de la zone ; l'ensemble de cette-ci est également un terrain d'exercice de sangliers, les deux espèces n'hésitant pas d'ailleurs à s'aventurer parfois jusque dans nos propriétés.

#### = Décharge sauvage

A toutes fins utiles, car en cas de nécessité de dépollution, nous nous devons également de signaler que la partie dans l'angle sud-est du site a servi durant un certain nombre d'années de décharge sauvage à une entreprise de travaux publics vannetaise qui en était alors propriétaire, y accumulant gravats et autres en provenance notamment de travaux de démolition du centre hospitalier de Vannes. Outre des déchets habituels (pierres, agglos, béton, ferrallages), plusieurs habitants du quartier (dont nous-mêmes) avons pu y voir des plaques de fibro-ciment amianté, des appareils sanitaires, jusqu'à des dossiers administratifs et médicaux .... avant que l'entreprise incriminée ne recouvre l'ensemble. Le merlon situé sur le site et édifié à la même époque détermine grossièrement la limite ouest du secteur affecté.

En conclusion,

n'étant pas opposés au projet relevant de toute façon d'une « nécessité d'utilité publique », nous souhaitons que tout le déroulé de celui-ci se fasse dans un maximum de concertation et d'informations au fur et à mesure de son développement. C'est dans cet esprit que nous avons participé à la première réunion d'informations et d'échanges du 21 octobre 2021 et que nous demandons, en tant que riverains du site directement concernés, à être tenus pour interlocuteurs privilégiés des différentes phases du projet.

Fait à Vannes, le mercredi 15 décembre 2021.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name, likely the name of the signatory mentioned in the text.

## Observation n°22

Déposée le 16 Décembre 2021 à 15:03

Par crespy bernard

6 rue paul valéry

56000 Vannes

Observation:

Concernant l'utilité de la construction de nouvelles prisons :

Cette nouvelle prison s'inscrit dans le cadre de 15.000 places supplémentaires proposé par Mr Macron. Cette promesse de 2017 n'a été réalisé que dans une faible mesure depuis 5 ans. Le besoin existe-t-il toujours ou bien une certaine sagesse ne devrait -elle pas guider les décideurs sur une autre politique que l'incarcération (bracelet électronique, ) ?

Par ailleurs une évolution de la législation sur les stupéfiants ne conduirait elle pas de diminuer le nombre de détenus (de l'ordre de 8000) pour cette cause ?

Pour lutter contre la délinquance et l'insécurité les budgets nécessaires au fonctionnement des prisons ne seraient-ils pas plus utiles ailleurs (éducation, animation et équipement dans les quartiers « difficiles » ?

Je ne serais sans doute pas le seul à me souvenir de la citation attribué à Victor Hugo :

» Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison « .

Concernant l'utilité de la construction de la prison à Vannes :

Avec l'établissement pénitentiaire de Lorient le département du Morbihan disposera de plus de 700 places de prison. N'est-ce pas beaucoup pour sa population ? Ne vaudrait-il pas mieux construire une prison de 250 places à Vannes et une de 250 places à St Brieuc ce qui permettrait d'avoir des établissements plus « humains » et plus facilement « gérables » ?

Concernant le projet proposé :

Il est dommage que la concertation n'est pas débuté dès le moment du choix du site. Lors de la réunion de présentation au Palais des Arts le site des « casernes » a été exclu par ce que proche d'un château d'eau qui présentait l'inconvénient de surplomber le site.

Mais :

- Les questions de la pérennité et de l'utilité de cet ouvrage sont-elles étudiées ?
- A l'heure des drones pour tous je pense que le risque viendrait surtout de cet outil.

Si le projet se concrétise il faudrait veiller :

- A limiter au maximum les nuisances (circulations, visuelles et sonores) pour les riverains.
- A ce que l'hébergement, les outils de formations ou de travail sur site permettent réellement de préparer la sortie des détenus (y compris les moyens humains).
- A ce que l'emprise garde le maximum de surface « naturelle »

Concernant l'utilité de la construction de nouvelles prisons :

Cette nouvelle prison s'inscrit dans le cadre de 15.000 places supplémentaires proposé par Mr Macron. Cette promesse de 2017 n'a été réalisé que dans une faible mesure depuis 5 ans. Le besoin existe-t-il toujours ou bien une certaine sagesse ne devrait -elle pas guider les décideurs sur une autre politique que l'incarcération (bracelet électronique, ) ?

Par ailleurs une évolution de la législation sur les stupéfiants ne conduirait elle pas de diminuer le nombre de détenus (de l'ordre de 8000) pour cette cause ?

Pour lutter contre la délinquance et l'insécurité les budgets nécessaires au fonctionnement des prisons ne seraient-ils pas plus utiles ailleurs (éducation, animation et équipement dans les quartiers « difficiles » ?

Je ne serais sans doute pas le seul à me souvenir de la citation attribué à Victor Hugo :

» Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison « .

Concernant l'utilité de la construction de la prison à Vannes :

Avec l'établissement pénitentiaire de Lorient le département du Morbihan disposera de plus de 700 places de prison. N'est-ce pas beaucoup pour sa population ? Ne vaudrait-il pas mieux construire une prison de 250 places à Vannes et une de 250 places à St Brieuc ce qui permettrait d'avoir des établissements plus « humains » et plus facilement « gérables » ?

Concernant le projet proposé :

Il est dommage que la concertation n'est pas débuté dès le moment du choix du site. Lors de la réunion de présentation au Palais des Arts le site des « casernes » a été exclu par ce que proche d'un château d'eau qui présentait l'inconvénient de surplomber le site.

Mais :

- Les questions de la pérennité et de l'utilité de cet ouvrage sont-elles étudiées ?
- A l'heure des drones pour tous je pense que le risque viendrait surtout de cet outil.

Si le projet se concrétise il faudrait veiller :

- A limiter au maximum les nuisances (circulations, visuelles et sonores) pour les riverains.

- A ce que l'hébergement, les outils de formations ou de travail sur site permettent réellement de préparer la sortie des détenus (y compris les moyens humains).
- A ce que l'emprise garde le maximum de surface « naturelle»

Cordialement et Citoyennement

B Crespy

---

## Observation n°23

Déposée le 16 Décembre 2021 à 21:34

Par Allanore Pierrick

29 BIS Rue du Rohic

56000 VANNES

### Observation:

-Nous nous inquiétons de la disparition de la faune aux alentours, des cervidés étant observés toutes les semaines sur le terrain de la future prison. Des couples de chouettes hululent également la nuit, nous les entendons fréquemment, parfois nous les apercevons. Nous nous interrogeons sur le type de « compensation » qu'il pourrait y avoir sur site pour maintenir cet environnement.

-Riverains direct, nous nous inquiétons de l'impact de l'artificialisation importante du sol lié à la construction d'un tel projet sur le ruisseau du Liziec à proximité et donc des éventuels risques d'inondation et des conséquences que cela pourrait avoir sur notre habitation. Le sentier en bas du terrain bordé du ruisseau est déjà inondé en hiver, ce phénomène risque donc d'être fortement amplifié au risque de porter atteinte à nos biens.

-Riverain direct, nous ne souhaitons pas ni un grillage, ni un mur en bordure de notre propriété. Nous souhaitons donc être concertés dans le choix qui sera porté à l'aménagement paysager et aux clôtures choisies qui jouxteront notre terrain.

-Afin de réduire les nuisances sonores liées au trafic et à l'exploitation du site, ainsi que visuellement, des aménagements paysagers devront être étudiés avec soin au plus proche des habitations, en éloignant toute construction de ces dernières

-Le chemin entre le 29Bis et le 31 rue du Rohic ne devra pas être l'accès d'aucun tiers ni d'aucun trafic afin de préserver l'environnement et la quiétude des riverains. Ceci dès le début du projet. Une solution doit être discutée avec les riverains directs et les exploitants des parcelles agricoles reliées par ce chemin.

-afin de dénaturer le site au minimum nous souhaitons que les arbres en périphérie du terrain, plus particulièrement ceux bordant l'actuel chemin débutant entre le 29B et le 31 rue du Rohic soient tous préservés en l'état.

-La séquence d'entrée du site (toute la parcelle sud servant d'accès) devra être aménagée de manière à éviter des zones de parking au ras des habitations autant que possible.

-Des dispositions de voirie devront être prises afin de limiter au maximum l'impact du trafic point de vue sonore, visuel et pollution pour les habitations environnantes. Pendant les travaux et par la suite pendant l'exploitation du site.

-Les travaux devront limiter au maximum les nuisances: sonores, sécurité, horaires, poussières, dégâts sur les voiries et les propriétés riveraines

-Un accès par la voie express ou le bout de la rue du Rohic nous paraît préférable, pour limiter le bruit et le trafic dans le quartier.

-Nous souhaitons être informés du cahier des charges paysager et des différents points du site pouvant avoir un impact sur nos habitations, et par la suite de la conformité de la réponse technique à ce cahier des charges, ainsi que les éventuelles justifications si l'une des contraintes de ce cahier des charges n'est pas respectée. Afin de trouver ensemble les solutions aux problèmes qui pourraient subsister.

-Nous souhaitons éviter toute lumière nocturne orientée vers les habitations: pendant la construction et pour toute la durée d'exploitation du site une fois livré.

-La sécurité du quartier devra être garantie pendant les travaux et après livraison.

-Nous souhaitons une étude d'impact d'un tel projet sur la valeur de notre bien, ainsi que l'évaluation d'éventuelles compensations.



## Observation n°24

Déposée le 17 Décembre 2021 à 18:52

Par Marinoni Pierre

8 allée de la lande de Liziec

56000 Vannes

Observation:

Bonjour,

Les observations et questionnements formulés sur la circulation, la sécurité, les nuisances, tant sonores que visuelles, et l'environnement naturel reçoivent mon adhésion et je m'y associe.

Il m'apparaît que nous n'avons toujours pas de réponses satisfaisantes et claires sur l'essentiel de ces points.

Je me permets d'insister plus particulièrement sur les problèmes suivants:

Aggravation de la circulation dans la rue du Rohic pendant l'exploitation du centre pénitentiaire

Un accès direct du centre pénitentiaire à la voie express apparaît hautement souhaitable, pour ne pas dire nécessaire, pour permettre :

-une fluidité suffisante et un niveau sonore acceptable, notamment pour les riverains.

-la sécurité plus particulièrement des piétons et cyclistes.

Pendant les travaux nous attendons que des mesures soient prises sur le plan de la sécurité, des nuisances sonores et de la pollution.

Nous devrions être consultés et informés sur ces mesures.

De manière générale, nous devrions être informés des points des cahiers des charges ayant un impact sur notre environnement, plus particulièrement sur le plan de la sécurité et des nuisances visuelles et sonores, ainsi que du respect de ces prescriptions.

---